

## Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chargé de Mission Inspection 5** (rang chef de service) auprès du Chef de Mission Inspection 3 relevant de l'Inspection Générale.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

| Poste à pourvoir   | Profil minimum requis  | Compétences   |
|--|--|---|
| <b>Chargé de Mission Inspection 5/</b><br><br><b>Inspection Générale</b> | -Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 1 an dans le poste ;<br>Ou<br>-Inspecteur ou Contrôleur de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté d'au moins 3 ans à la CNSS ;<br>Ou<br>-Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 4 ans à la CNSS. | -Connaissance de l'organisation et des métiers de l'institution;<br>-Connaissance de la réglementation régissant la sécurité sociale ;<br>-Capacité à assurer et suivre les missions d'inspection conformément aux directives de l'Inspecteur Général ;<br>-Capacité à relever les dysfonctionnements et de proposer des recommandations ;<br>-Capacités rédactionnelles ;<br>-Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ;<br>-Capacité à encadrer une équipe de travail ;<br>-Capacité d'analyse et de synthèse des données. |

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **16 Janv 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
**Directeur Général**